

MCahiers de laMÉDITERRANÉE

vol 63 : villes et solidarités

Jacques MIÈVRE

Le solidarisme de Léon Bourgeois

Naissance et métamorphose d'un concept

Table des matières

- I. La III^e République et l'offensive radicale
- II. Les Radicaux sur la défensive
- III. La réponse radicale : solidarité et solidarisme
- IV. Déclin du Solidarisme, renouveau de la Solidarité

Texte intégral

I. La III^e République et l'offensive radicale

A la fin du long processus qui voit l'établissement de la République en France, de 1877 à 1879, les années 1878-1879 se terminent par la victoire républicaine. Pour la première fois, tous les pouvoirs sont entre les mains des Républicains qui peuvent se rendre compte de l'ampleur des tâches qui leur incombent. *"Le danger est passé, les difficultés commencent"*, dit Gambetta après l'échec des tentatives d'une restauration monarchique.

Comme tous les vainqueurs, les républicains se divisent en deux groupes principaux. La faction la plus nombreuse et la plus modérée, *"l'Union républicaine"*, a pour leaders Jules Ferry et surtout Léon Gambetta qui dirige le groupe jusqu'à sa mort en 1882. Ces républicains prudents ne veulent réaliser que des réformes *"opportunes"*, jugeant souvent urgent d'attendre le moment opportun. D'où le nom d'opportunistes donné à Gambetta, à Ferry et aux républicains qui les suivent et qui s'intitulent *"républicains de gouvernement"*, dénonçant volontiers les républicains plus à gauche comme de dangereux

utopistes sociaux.

En opposition avec les opportunistes, le groupe radical trouve détestable la Constitution de 1875, l'estimant d'inspiration monarchiste, fort peu démocratique, réclamant notamment la suppression du Sénat, contestant l'utilité et l'étendue des pouvoirs du Président de la République. Ces radicaux trouvent en la personne de Georges Clemenceau, un chef de file et un orateur redoutable.

Dès octobre 1880, dans un célèbre discours prononcé à Marseille, Clemenceau dénonce la "*République conservatrice*" au pouvoir, et va même jusqu'à affirmer que :

“La République victorieuse des monarchistes fut conquise par l'esprit monarchique. C'est ainsi qu'on fut conduit à ériger en système la tendance à l'ajournement des réformes. Il ne fut d'abord question que de la méthode... Les hommes sages en possession de l'art de s'accommoder aux circonstances...”

et s'opposant aux utopistes :

“C'est ce nouveau dogme qui reçut le nom barbare d'opportunisme, parce que ses révélateurs s'érigeaient en juges de l'opportunité des réformes, non point pour les classer, pour les exécuter, mais pour les ajourner”¹.

Après la mort de Gambetta, Ferry devient le leader le plus en vue des opportunistes, et doit répondre aux assauts du radicalisme, en particulier au moyen de grands discours publics s'adressant à l'opinion. Le discours du Havre, en octobre 1883, fait grand bruit car Ferry met l'accent sur l'importance du danger qui menace, à gauche, la jeune République. Dans ce discours, Ferry constate "*les succès partiels du parti intransigeant*", et assure que ces tendances extrêmes :

"constituent assurément pour la République un péril, et j'ose le dire, le plus grand, le seul péril du moment, car le péril monarchique n'existe plus... Ce péril n'existe plus, mais un autre lui succède."

Le seul remède est l'union des forces républicaines pour s'opposer à une fatale "*agitation perpétuelle*" de l'intransigeance. L'opinion résumera ce discours de Ferry par la célèbre formule : "*Le péril est à gauche*"².

On se doute que cette formule agressive est pour beaucoup dans la hargne de Clemenceau à l'égard de Ferry. De fait "*le Tigre*" contribue puissamment à la chute de Jules Ferry le 30 mars 1885 à propos d'un échec de la politique

coloniale de Ferry au Toukin.

Cependant, malgré la croissance du radicalisme, les républicains modérés conservent la majorité lors des élections successives à la Chambre des Députés et il faut les élections de 1906, dans les remous de l'Affaire Dreyfus, pour voir s'ouvrir la période de la "*République radicale*" jusqu'en 1914, et inaugurée par le ministère Clemenceau de 1906 à 1909.

Un des points essentiels opposant modérés et radicaux est "*la question sociale*", autrement dit la façon dont la République doit se soucier des déshérités de tous ordres. Pour les modérés, il n'y a pas une question sociale, mais une série de problèmes à résoudre, le rôle de l'Etat devant être seulement incitatif. Certes Ferry admet l'utilité des institutions de prévoyance, caisses de retraites, caisses de secours mutuels, caisses d'épargne, caisses d'assurance contre les accidents, mais "*à la condition que la prévoyance reste libre, que l'assurance ne devienne jamais une obligation*". Il semble se satisfaire que le gouvernement républicain soit :

"le promoteur naturel de l'enseignement populaire, le surintendant de la prévoyance sociale et le tuteur des malheureux qui n'en ont pas" ³.

Au contraire, les radicaux entendent :

"poursuivre l'œuvre de réformation sociale inaugurée par la Révolution française dont le principe était la création d'une société "égalitaire" il faut compléter la conquête de la liberté par "la justice sociale".

La question sociale existe, mais on ne peut "*la résoudre tout d'un coup*" comme le pensent les socialistes partisans "*de la violence et de la révolution*".

Toutefois, l'Etat républicain doit intervenir, quitte à mettre parfois en cause le droit de propriété, notamment dans les conflits du travail, car :

"C'est une liberté fautive, une liberté menteuse qui consiste à laisser le puissant écraser celui qui est sans défense"

proclame Clemenceau à la Chambre des Députés en janvier 1884. Mais il faut attendre la solution de la question sociale, estime le leader radical, d'un puissant effort de l'Etat en faveur d'une œuvre d'éducation nationale émancipatrice, tout en rejetant le socialisme fondé sur la lutte des classes, même s'il existe à l'évidence des luttes d'intérêts entre dominants et dominés, car :

"la révolution ne peut produire que des violences stériles"... "Oui, la république a pour programme d'aider les faibles dans leur lutte contre les forts. Mais la libération des opprimés ne viendra pas seulement d'une école, d'un groupe politique, d'un homme d'Etat ; ils la devront, avant tout, pour leur dignité, à eux-mêmes" ⁴.

Ainsi la République, issue de la volonté de la majorité des Français, rend illégitimes les révolutions violentes jadis nécessaires contre l'absolutisme monarchique.

II. Les Radicaux sur la défensive

De prime abord, les radicaux ont tout lieu d'être satisfaits des élections législatives d'octobre 1885 qui envoient au Parlement trois groupes à peu près équivalents de députés : une forte minorité de conservateurs, un groupe radical important, des opportunistes à peine plus nombreux. Aux élections de novembre 1881 les diverses sensibilités opportunistes comptaient plus de 370 députés, les radicaux n'étaient que 46 sur les quelques 550 députés de la chambre.

Toutefois, ces années 1880-1885 marquent une articulation capitale dans l'évolution de la vie politique en France. De fait, à la désormais classique opposition opportunistes-radicaux à propos de la "*question sociale*" et de l'anticolonialisme des radicaux qui aboutit à une véritable rupture en 1884-1885, vient s'ajouter un antagonisme nouveau, la confrontation radicalisme-socialisme concernant précisément la même "*question sociale*", les reproches des socialistes aux radicaux d'éluder la question sociale ressemblant, à s'y méprendre, aux reproches des radicaux aux opportunistes d'escamoter la dite question.

Pour le socialisme français, en effet, tout change après la victoire républicaine des années 1879-1880 qui permet l'amnistie des condamnés de la Commune de 1871 et redonne de la force au mouvement socialiste qui paraissait éliminé depuis l'énorme répression consécutive à l'écrasement de la Commune.

Certes, ce socialisme français souffre d'un éparpillement entre plusieurs tendances rivales, dû à un individualisme excessif ; certes, le mouvement syndical ouvrier révolutionnaire, même en liaison avec le socialisme, entend bien, cas à peu près unique en Europe, garder son indépendance de doctrine et d'action ; n'empêche qu'émerge, créé par Jules Guesde en 1879, un parti ouvrier français, marxiste, qui cherche à s'organiser méthodiquement dans les grandes

régions industrielles du Nord.

Jacques Kayser note, à propos des élections d'octobre 1885, que parmi la centaine d'élus les plus à gauche, on peut déjà remarquer "*quelques socialistes, qui exercent une action de surenchère sur les radicaux*" ⁵.

La pluralité des appellations socialistes, leur alliance éventuelle avec les radicaux à l'occasion d'élections locales, ne favorisent pas un décompte précis des députés socialistes. Sans doute sont-ils une douzaine élus en 1889, une cinquantaine aux élections de 1893 dont la vingtaine de députés socialistes "*indépendants*" groupés autour de Jean Jaurès et d'Alexandre Millerand.

Surtout, les élections municipales de 1896 sont un grand succès pour les socialistes qui, toutes tendances confondues, dirigent désormais Lille, Roubaix, Denain, Dijon, Commeny, Roanne, Limoges, Firminy, Marseille, Toulon, Sète, Carmaux, tandis qu'en mai 1896, avec le discours de Saint-Mandé, Millerand dresse les bases d'un programme commun aux socialistes.

Le socialisme est la "*substitution nécessaire et progressive de la propriété sociale à la propriété capitaliste*"; Millerand précise, nonobstant, que la "*conquête des pouvoirs publics*" se fera par le suffrage universel, et que les "*moyens révolutionnaires*" sont écartés, contrairement à l'opinion des guesdistes. Malgré son ton rassurant, ce discours retentissant "*inquiète au plus haut degré la bourgeoisie*" ⁶.

Donc, dans l'incertitude et les changements politiques des années 1880-1900 :

le Radicalisme se trouvait pour la première fois obligé de compter avec une réalité nouvelle : la pénétration du prolétariat par le Socialisme, et la prédominance de plus en plus marquée des théories marxistes, ou collectivistes, dans le Socialisme français ⁷.

Ceci n'empêche pas une politique de "*défense républicaine*", une action commune entre républicains modérés, radicaux et la plus grande partie des socialistes lorsque la République paraît gravement en péril, lors des crises du boulangisme de 1885 à 1889 et surtout à l'occasion de l'Affaire Dreyfus de 1898 à 1906. Dans ces péripéties de "*défense républicaine*", les radicaux peuvent de plus en plus compter sur l'appui de la franc-maçonnerie.

Bien sûr, la maçonnerie a également servi la solidarité du personnel républicain,

en *"recrutant ses membres dans tous les partis, pourvu qu'ils fussent républicains"* ⁸.

Néanmoins, la sensibilité radicale gagne de plus en plus de terrain dans les loges et dans des associations parallèles, telle la Ligue de l'Enseignement de Jean Macé et plus tard la Ligue des Droits de l'Homme. Ce n'est sans doute pas un hasard si le Parti radical chilien, pour sortir de notre histoire hexagonale, fondé en 1863, donc le plus vieux parti radical au monde, a pour origine première une loge maçonnique, *"L'étoile du Pacifique"*, créée par des exilés républicains français de 1848, membres de la *"Société de l'Egalité"*, les débats à l'intérieur de la loge se déroulant en français ⁹.

III. La réponse radicale : solidarité et solidarisme

Face à la montée continue du socialisme en France, socialisme renforcé par son insertion dans la II^e Internationale créée à Paris en 1889, au Parti socialiste unifié au congrès d'unification de Paris de 1900, devenu alors Section française de l'Internationale ouvrière (SFIO) et se voulant non *"un parti de réforme, mais un parti de lutte de classe et de révolution"* à l'opposé du discours de Saint-Mandé, le Parti radical doit réagir pour essayer de contrer la croissance d'un Parti socialiste qui compte 53 élus à la Chambre aux élections de 1906, 78 en 1910 et enfin 103 en 1914 ¹⁰. Nous sommes très loin de la simple *"secte"* des années 1880...

Le danger, pour les radicaux, d'être de plus en plus débordés sur leur gauche et rejetés au centre est d'autant plus grand que face à la grande cohérence doctrinale du socialisme marxiste, le radicalisme apparaît beaucoup moins structuré ; c'est un *"état d'esprit"*, *"une volonté"* disent nombre de radicaux sans trop se soucier du flou de la formule.

Cependant, là encore, un désir d'unification des différentes composantes radicales se fait jour et explique la création en juin 1901, à Paris, du Parti républicain radical et radical socialiste, se déclarant, dans son programme de 1907 *"résolument attaché au principe de la propriété individuelle dont il ne veut ni commencer ni même préparer la suppression"* tout en désirant lutter pour l'instauration de l'impôt sur le revenu, contre *"les monopoles capitalistes"*, pour la nationalisation des chemins de fer, pour un renforcement des lois d'assistance ouvrière, pour encourager le prolétariat à accéder à la propriété individuelle, *"condition même de sa liberté et de sa dignité"* ¹¹.

C'est dans ce contexte de rivalité avec le socialisme révolutionnaire que se situe le plus grand effort pour doter enfin le radicalisme d'un corps de doctrine qui lui faisait défaut, pour passer du simple *"état d'esprit"* à une véritable idéologie qui pourrait efficacement s'opposer à la doctrine marxiste très structurée et de plus en plus conquérante. Ce sera l'œuvre de Léon Bourgeois et de sa doctrine de la Solidarité.

Le terme n'était pas inconnu. On pouvait se rappeler le petit groupe politique dénommé *"La Solidarité républicaine"*, animé par le *"Montagnard"* Ledru-Rollin qui se présente à l'élection présidentielle de la II^{ème} République, en décembre 1848, groupe situé entre les Républicains de droite de Cavaignac et les socialistes de Raspail.

Plus récemment, un des fondateurs de l'Ecole laïque, Paul Bert, insiste en 1880 sur la nécessité de *"l'Instruction civique"* à l'école primaire, affirmant que :

"dans le régime démocratique, à côté de la charité, ne la supplantant pas mais coopérant avec elle, se place la solidarité ; c'est-à-dire qu'à côté du devoir imposé à chacun par la morale, il y a, imposé par la politique à la société elle-même, le devoir de venir au secours de ceux qui souffrent".

Pierre Barral peut noter que le mot sera repris par Léon Bourgeois en 1896 pour définir l'idéal républicain d'entraide humaine. Il est opposé ici à la charité individuelle (d'inspiration religieuse ou non) pour qualifier l'action de la Société civile *"envers ceux qui souffrent"* ¹².

Curieusement, Léon Bourgeois n'a pas droit à la moindre notice dans le *Dictionnaire des intellectuels français*, publié sous la direction de Jacques Julliard et Michel Winock, aux Editions du Seuil, en 1996. Léon Bourgeois est un bon exemple de grande carrière dans la vie politique de son temps. Né en 1851, d'abord avocat à Paris, puis préfet, député radical de la Marne en 1888, ministre de l'Intérieur en 1890, ministre de l'Instruction publique de mars 1890 à février 1892, ministre de la Justice en 1893, il devient enfin Président du Conseil de novembre 1895 à avril 1896, formant pour la première fois un ministère uniquement radical, faute d'avoir le concours de modérés.

Huit membres du gouvernement, dont Bourgeois, sont francs-maçons. Bourgeois souhaite :

"mettre en œuvre une politique de solidarité dont il esquisse, dans un article de

La Nouvelle Revue qui eut un grand retentissement, les fondements. Il développe la théorie du quasi-contrat social, pour montrer la dette des privilégiés vis-à-vis des déshérités".

C'est cet article qui sera le fond du volume publié peu après sous le titre de *Solidarité*. Mais la majorité de la Chambre est hostile à son projet d'impôt sur le revenu, et surtout le Sénat manifeste une opposition tenace et répétée à cette "*inquisition fiscale*"; Bourgeois préfère alors se retirer, rare exemple, avant Léon Blum, d'un Président du Conseil démissionnant devant l'hostilité du Sénat ¹³.

Partisan de la Solidarité à l'échelle internationale, prônant l'arbitrage dans les conflits entre Etats, il prend part aux conférences internationales de La Haye, en 1899 et 1907 sur la paix, songe dès les années 1890 à la création d'une Société des Nations devant régler de façon pacifique les conflits dans le monde, d'où ses ouvrages, *Pour la Société des Nations* en 1910 et *Le Pacte de la Société des Nations* en 1919. Il est logiquement nommé le premier Président de la Société des Nations fondée à Genève, en 1920 pour assurer le maintien de la paix mondiale et la coopération internationale et obtient le Prix Nobel de la Paix avant de mourir en 1925. Toutefois, l'idée de Bourgeois d'une armée commune pour sanctionner l'agresseur si l'arbitrage échoue n'est pas retenue par la S.D.N.

Il s'agit, maintenant, de définir la Solidarité conçue par Léon Bourgeois. Ce n'est pas simplement la définition donnée par Littré, en 1877, "*la responsabilité mutuelle qui s'établit entre deux ou plusieurs personnes*", sens commun repris depuis par tous les dictionnaires et encyclopédies, donc, plus généralement, un "*lien fraternel qui oblige tous les êtres humains les uns envers les autres*", nous faisant "*un devoir d'assister ceux de nos semblables qui sont dans l'infortune*".

Dans son ouvrage paru en 1896, *Solidarité* ¹⁴, Bourgeois constate que la "*Solidarité*" devient de plus en plus une simple variante de la "*Fraternité*" de la devise républicaine "*Liberté, Egalité, Fraternité*" et qu'elle s'y substitue de plus en plus dans le discours des hommes politiques, suivant d'ailleurs l'idéal de la Franc-maçonnerie.

Il prend acte de l'opposition de plus en plus vive entre l'individualisme libéral et le collectivisme socialiste, au point qu'en France, en Allemagne, en Belgique, les questions politiques cèdent le pas aux questions sociales, avec les succès électoraux des socialistes.

Bourgeois entend nous présenter ici une synthèse entre les deux systèmes libéral et socialiste, non pas un compromis, mais une synthèse supérieure, vraie doctrine, mais qui n'est pas un système arrêté, rigide et définitif, donnant surtout des conclusions.

Léon Bourgeois mise beaucoup sur le développement de la sociologie, subissant fortement l'influence d'Auguste Comte (1798-1857) considéré comme le fondateur de "*science sociale*", ou "*physique sociale*" étudiant les rapports donnés entre les hommes vus comme individus vivant en société.

Bourgeois apprécie aussi l'enseignement du maître, en France, de la sociologie de l'époque, son contemporain Emile Durkheim (1858-1917), professeur de pédagogie puis de sociologie à la Sorbonne, pour qui les "*faits moraux*" sont d'abord des "*faits sociaux*".

Pour Bourgeois, comme pour Durkheim, plus l'homme se sentira solidaire de la société, c'est-à-dire "*socialisé*", plus il sera intégré. Il importe, pour l'auteur, contrairement aux socialistes, de réaliser "*non pas la socialisation des biens, mais la socialisation de la personne*", amenant la fin de la lutte des classes en montrant "*l'échange des services sous l'opposition apparente des intérêts*" et des classes, de même que dans une entreprise industrielle ou commerciale, par suite des obligations réciproques liant les membres de cette société, chacun prend "*équitablement sa part des charges et des bénéfices, des profits et des pertes*".

Bref, "*le problème social, dans son ensemble, est le même que celui que résolvent chaque jour les actionnaires d'une société particulière*" (*Solidarité*, éd. 1912, pp. 39-42), la seule différence avec une entreprise étant qu'il n'existe pas de convention préalable à la constitution de la Société.

Le "*solidarisme*" s'écarte ainsi de la doctrine du *Contrat social* de Rousseau qui ajoute à l'idée d'une association de fait l'hypothèse d'une convention préalable fixant les conditions de cette association, admettant "*l'état de nature*", l'homme parfait au commencement des choses, mais déformé par les vices des institutions et aboutissant à une aliénation totale : "*L'homme est né libre, et partout il est dans les fers*" (*Idem*, pp. 43-44).

On en vient vite à l'idée centrale du "*solidarisme*" :

"L'homme vivant dans la société, et ne pouvant vivre sans elle, est à toute heure un débiteur envers elle. Là est la base de ses devoirs, la charge de sa liberté".
"L'obéissance au devoir social n'est que l'acceptation d'une charge en échange d'un profit. C'est la reconnaissance d'une dette" (*Idem*, p. 46).

Mais si la Solidarité "*établit, en même temps que la liberté, l'égalité non des conditions, mais du droit entre les hommes*", qui fixera ce compte des profits et des pertes, des avantages et des charges entre les associés ?

Bourgeois admet des "*difficultés*" qui cependant "*ne font point échec à la loi elle-même*" (*Idem*, pp. 48-49). Il se plaît à rappeler l'affirmation d'Auguste Comte :

"Nous naissons chargés d'obligations de toute sorte envers la Société".

Par une sorte de "*quasi-contrat social*" chacun de nous est nécessairement débiteur de tous, donc "*l'homme naît débiteur de l'association humaine*". Cette "*dette sociale*" s'explique par le fait que tout enfant, estime Bourgeois, même le plus pauvre, reçoit un héritage social dans sa jeunesse et ses années de formation. Ses parents lui apportent non seulement la nourriture, mais un langage, l'apprentissage du maniement des outils ; l'école, plus tard, lui inculque au moins un enseignement primaire (*Idem*, pp. 53-55).

Bourgeois en arrive ainsi à l'idée d'une "*double dette sociale*" que l'homme doit acquitter.

D'une part, l'homme doit rembourser, par son travail au sein de la société humaine la dette sociale contractée pendant ses années de formation.

D'autre part, l'homme doit, de plus, apporter sa contribution au progrès humain, progrès humain si cher à Condorcet, un des hommes de la Révolution souvent revendiqué par les radicaux.

Bourgeois juge que l'homme a même une dette envers les générations futures et qu'il doit faire plus que rembourser sa dette sociale.

Alors seulement, cette double dette sociale acquittée, l'homme sera pleinement libre (*Idem*, p. 60), et la loi positive peut assurer par des sanctions impératives l'acquiescement de la dette sociale posée par ce quasi-contrat général ¹⁵.

Notre auteur a l'occasion d'exposer sa doctrine au Congrès international

d'Education Sociale, qui se tient au Champ de Mars, du 26 au 30 septembre 1900, au moment de l'Exposition universelle de Paris. Le but du congrès est d'étudier "*les conditions fondamentales d'existence de toute société humaine et les moyens de les faire pénétrer dans l'éducation de tous*".

Bourgeois en est le Président, Jules Siegfried et Ferdinand Buisson vice-présidents, Charles Seignobos un des rapporteurs ; tous sont radicaux ou radicalisants - ayant développé l'esprit du solidarisme, Bourgeois affirme :

La Révolution a fait la Déclaration des droits. Il s'agit d'y ajouter la Déclaration des devoirs.

C'est une claire allusion à l'obligation de rembourser, pour tout individu, sa dette sociale. Pour lui, toute œuvre éducative doit insister sur trois faits essentiels : l'homme vit dans un état de solidarité naturelle avec tous les hommes ; toute société humaine ne se développe que par la liberté de l'individu, condition du progrès (donc hostilité à la "*dictature du prolétariat*" des socialistes marxistes), l'homme veut la Justice, condition d'un ordre durable (*Idem*, p.p. 80-81).

L'auteur rejoint ici Platon ; toute société doit s'efforcer de concilier l'Ordre et la Liberté... et propose ainsi de remplacer la devise républicaine "*Liberté, Egalité, Fraternité*" par "*Solidarité, Justice, Liberté*".

Toutefois, ces idées de Léon Bourgeois ne sont jamais devenues la philosophie officielle du parti radical dans son ensemble et ne sont guère connues en dehors des cercles intellectuels radicaux, mais elles apportent :

"une raison d'être à la position de juste milieu (ni libéralisme intégral, ni collectivisme) qui est celle des radicaux" ¹⁶.

Il en va de même de la philosophie d'Alain (1868-1951), peu connu avant 1914, qui s'engage en politique au moment de l'Affaire Dreyfus, fait paraître ses célèbres *Propos* dans *La Dépêche de Rouen* de 1906 à 1914, et qui constate avec mélancolie, en avril 1911, que :

"l'individualisme, qui est le fond du radicalisme, est attaqué de tous les côtés. Monarchistes et socialistes le méprisent..." ¹⁷.

Quant aux considérations d'Alain sur *Le Citoyen contre les pouvoirs*, ou ses *Eléments d'une doctrine radicale*, parus en 1925, ils paraissent déjà

sensiblement dépassés pour les radicaux contemporains d'Edouard Herriot ou d'Albert Sarraut.

Pour Bourgeois, un rôle capital est dévolu à l'Education qui créera en nous "*l'être social*", c'est-à-dire "*un associé de la Société humaine*" prêt à consentir dans tous ses actes le paiement exact de la dette sociale. Il ne conçoit pas le système d'éducation efficace sans "*éducation sociale*", sorte d'éducation civique renouvelée et amplifiée.

De même, pour les créateurs intellectuels, l'instruction est un dépôt ; il y a obligation sociale de communiquer les fruits de cette instruction, d'autant plus que le "*producteur intellectuel*" s'est trouvé déchargé de toute besogne matérielle par les travailleurs manuels (*Idem*, p. 97). Reprenant la phrase de Michelet : "*L'éducation est le premier et le dernier mot de la politique*", Bourgeois affirme que "*le problème social est, en dernier mot, un problème d'éducation*" (Il convient de se souvenir que l'auteur a été ministre de l'Instruction publique en 1890-1892, et que les radicaux, dès 1902, se réservent au moins le ministère de l'Instruction publique).

En pratique, il faut que l'instruction soit offerte, gratuitement, à tous, au delà du degré primaire, qu'elle enseigne, outre les connaissances de base, "*les lois de la solidarité naturelle*", de façon à conduire à la "*socialisation de la personne*". L'œuvre de cette éducation :

est rendue facile par les exemples récents, et chaque jour plus nombreux, que le grand mouvement de la mutualité, de la coopération et de l'action syndicale nous met sous les yeux" (*Idem*, pp. 99 à 102).

D'un autre côté, l'Etat doit avoir un rôle incitatif, en favorisant le développement d'un système d'assurances contre toutes les "*incapacités naturelles*" en assurant la vie matérielle de l'enfant, de l'infirme, du vieillard nécessiteux, ainsi qu'un ensemble d'assurances contre les "*risques sociaux*" : assurances mutuelles contre les accidents, le chômage... etc (*Idem*, pp. 125-126).

Bien sûr, cette doctrine du solidarisme rencontre nombre de détracteurs, notamment chez les socialistes qui mettent l'accent sur l'importance très inégale de l'héritage que les enfants rencontrent à la naissance. Dans sa réponse à un contradicteur socialiste, au cours d'une conférence prononcée en novembre 1901, Bourgeois se déclare adepte d'un "*socialisme personnel et conscient*" et

précise :

"Nous marchons pour ainsi dire dans une voie opposée à celle du socialisme collectiviste, puisque nous disons : la collectivisation n'est pas le but du système de la solidarité ; ce qui est collectif pour nous, c'est le point de départ, c'est la société solidaire et nécessaire ; le but est individuel, c'est la liberté reconquise par l'acquittement de la dette sociale. De telle manière que la doctrine de la solidarité est le rachat de la liberté et de la propriété individuelle, elle est la justification même de la propriété libérée" (*Idem, pp. 199-200*).

Ayant récemment étudié un siècle de leçons d'histoire enseignée au lycée entre 1870 et 1970, Evelyne Hery remarque aussi que pour les historiens de l'époque les plus connus, comme Lavissee et Seignobos :

"l'histoire trace la voie du juste milieu entre l'immobilisme et l'activisme révolutionnaire, l'un et l'autre condamnés parce qu'ils s'inscrivent contre le cours du temps : l'immobilisme nie le changement, l'activisme révolutionnaire brise avec le passé. La voie juste est celle des réformes modérées qui renforcent l'unité du corps social. Toute une idéologie des solidarités, notamment horizontales entre membres de la même société, à laquelle G. Monod donne la caution de l'histoire, entretient, face au socialisme, le projet d'une société plus fraternelle. Développé par L. Bourgeois, ministre de l'Instruction publique en 1890..., le solidarisme propose un nouveau contrat social que l'étude de l'histoire légitime en le situant dans une évolution irréversible" ¹⁸.

IV. Déclin du Solidarisme, renouveau de la Solidarité

Le solidarisme va imprégner la pensée politique de l'entre-deux-guerres, au point que le nom a l'honneur des dictionnaires du temps. Le *Dictionnaire encyclopédique Quillet*, dans son édition de 1938, note que le solidarisme est un "*système social et éthique fondé sur la solidarité*" (page 4446).

Ainsi, le sociologue radical Célestin Bouglé (1870-1940), directeur en 1935 de l'Ecole Normale Supérieure, où il crée le Centre de Documentation Sociale dès 1920, dont le Secrétaire est Marcel Déat, publie en 1924 *Le Solidarisme*.

Cet ouvrage reprend la plupart des thèmes chers à Léon Bourgeois, insiste sur le fait que les "*solidaristes*" sont contre la suppression de la propriété individuelle et contre la lutte des classes, mais admet que "*la question sociale n'est pas seulement une question morale*", et que sa résolution suppose une "*action légale*" avec une intervention de l'Etat ; Bouglé conclut aussi sur "*la faiblesse politique et la force morale*" du solidarisme qui n'indique pas de solutions définitives ¹⁹.

Les radicaux au gouvernement, comme Jean Zay, ministre de l'Education Nationale de juin 1936 à septembre 1939, s'inspirent notablement du solidarisme de Bourgeois. Dans les Instructions ministérielles de Jean Zay, le terme de solidarité revient souvent, assimilé au développement du "*sens social*", spécialement par la méthode des "*centres d'intérêt*".

Le point de départ peut être la salle de classe ; les élèves en prendront possession pour l'orner au moyen de toutes les disciplines, de façon à percevoir la solidarité des disciplines, la solidarité des élèves entre eux puisque leurs aptitudes se complètent, de même lors de la rédaction d'un "*Journal de classe*".

Il faut favoriser le système des coopératives scolaires pour aborder les "*problèmes réels*" de vente, achat et échange. Les loisirs dirigés du samedi, les visites à des "*gens de métiers*" inculqueront aux élèves le "*sens du travail d'autrui*", donc la solidarité des hommes entre eux.

Enfin, cette "*éducation du sens social*" doit amener les élèves à prendre conscience de la nécessaire solidarité des groupes humains dans une société plus harmonieuse, de leur complémentarité, et apprendre à chacun à garder son individualité, donc sa liberté, en se soumettant aux règles du groupe, dans un esprit de solidarité et de fraternité ²⁰20.

Cette "*éducation du sens social*" et cette préoccupation d'arriver à une prise de conscience d'une nécessaire solidarité sont alors partagés par tous les psychologues et pédagogues qui s'efforcent alors de réformer les théories et les pratiques pédagogiques ; Piaget et son affirmation de "*la socialisation progressive*" de la pensée de l'enfant, Ferrière et son école active, Cousinet et son travail de groupes, le docteur Decroly et ses centres d'intérêt, la doctoresse Montessori et son abondante création de matériel pédagogique, sans compter les auteurs de l'audacieux grand plan de réformes de l'enseignement des années de la Libération, Langevin et Wallon.

Cependant, le solidarisme va pâtir de l'extraordinaire déclin du radicalisme, trop lié à l'esprit de la III^{ème} République, après la seconde guerre mondiale. Au référendum constituant du 21 octobre 1945, les radicaux n'obtiennent plus que 5 % des suffrages et on ne compte plus qu'un ministre radical-socialiste, Paul Giacobbi, dans le ministère formé par le Général de Gaulle en novembre ; dans la tradition radicale, Paul Giacobbi hérite du ministère de l'Education nationale.

L'évolution politique récente montre, toutefois, que si le solidarisme a disparu du paysage politique français, l'idéologie, le système de valeurs qui le sous-entend, autrement dit la solidarité, est plus que jamais présente dans le discours politique.

Ainsi, depuis 1981, le discours du Parti socialiste ignore de plus en plus le mot "*socialisme*" au profit du terme de "*solidarité*", avec un retour à une apologie des "*valeurs républicaines*", plus que "*démocratiques*", dans la tradition du radicalisme de la III^{ème} République.

De même le discours du Parti communiste de Robert Hue utilise de plus en plus "*solidarité*" dans un sens général, national et nettement moins dans le sens marxiste classique de solidarité de classe.

Par ailleurs, tout le discours issu des organisations non gouvernementales actuellement si développées, et du foisonnant et puissant mouvement associatif, pour ne pas mentionner la sensibilité écologiste, se veut avant tout un appel à la solidarité.

En fait, cette solidarité diffuse et multiforme, variante sans doute d'une charité laïcisée, est d'autant plus prônée et semble d'autant plus nécessaire que l'exclusion sociale est de plus en plus dénoncée, de moins en moins supportée, et que l'absence d'intégration, ou la mauvaise intégration, d'une fraction minoritaire, mais non négligeable de la population, est de plus en plus préoccupante.

Ce n'est certainement pas un hasard si le *Petit dictionnaire de la charité*, édité par le Secours catholique, en 1996, consacre un article à "*Solidarité*" et à la pensée de Léon Bourgeois, montrant les limites de la charité individuelle et présentant l'auteur de *Solidarité* comme un des précurseurs de l'Etat-providence.

Notes de bas de page numériques

1 - Discours prononcé par Clemenceau à Marseille le 28 octobre 1880, in P. Barral, *Les fondateurs de la Troisième République*, Colin Collection U, 1968 , pp. 127-128.

2 - P. Barral, *op. cit.*, pp. 137-139;

3 - P. Barral, *op.cit.*, pp. 266-267. Discours de Ferry à la Chambre des Députés, 31 janvier 1884.

- 4 - P. Barral, *op. cit.*, pp. 268-276. Discours de Clemenceau à la Chambre des Députés, 31 janvier 1884 et discours de Clemenceau au cirque Fernando, 25 mai 1884.
- 5 - J. Kayser, in J-M Mayeur, *La vie politique sous la Troisième République 1870-1940*, Seuil, 1984, p. 117.
- 6 - J-M Mayeur, *op. cit.*, 167-168.
- 7 - C. Nicolet, *Le radicalisme*, P.U.F, 1974, p.28.
- 8 - J-P Azéma et M. Winock, *La III^e République (1870-1940)*, Calmann-Lévy, 1976, p. 178.
- 9 - A. Dorna, (Président de l'Institut d'Etudes Radicales), *Le radicalisme, passé, présent et avenir*, Conférence à la faculté des Lettres de Nice, 3 décembre 1997.
- 10 - P. Levêque, *Histoire des forces politiques en France, 1880-1940*, Paris Colin 1994, Tome 2, p. 152 et 159.
- 11 - C. Nicolet, *op. cit.*, pp. 46-47.
- 12 - P. Barral, *op. cit.*; p. 169, Discours de Paul Bert au Havre, 21 mars 1880.
- 13 - J-M Mayeur, *op. cit.*, pp. 164-166.
- 14 - L. Bourgeois, *Solidarité*, Colin, 1896 (Nous utilisons ici la 7^e édition, parue en 1912, II- 296 p. Les pages de cet ouvrage que nous citons sont directement référencées dans le texte entre parenthèses pour des raisons pratiques.)
- 15 - Cette idée de l'homme, héritier et débiteur d'une longue lignée à laquelle il doit apporter sa contribution au progrès de l'humanité, se trouve déjà illustrée, dans le champ culturel, par un des plus célèbres poèmes "philosophiques" de Sully Prudhomme, "*La Justice*", extrait du recueil *Poésies* de 1878-1879 (A. Lemerre, 1880) / "Tout être, élu dernier de tant d'élus antiques, "...", "Et de races dont il descend, / "D'une palme croissante est né dépositaire ; "...", / "L'homme, traître à la terre en désertant la tâche, / "Est traître à l'univers entier ! / "Traître même à la mort, qu'atteint sa défaillance ; / "Car avec les vivants, les morts font alliance / "Par un legs immémorial ! / "Traître à sa descendance avant qu'elle respire, / "Car héritier du mieux, il lui reste le pire, / "Félon deux fois à l'Idéal !" / On note que dans ce poème, "Parti de la morale du devoir pur..., Sully Prudhomme arrive par degrés à une morale de la solidarité et de l'intérêt commun" (C. Hémon, *La philosophie de M. Sully Prudhomme*, Alcan, 1907, p. 287)
- 16 - P. Lévêque, *op. cit.*, p. 91.
- 17 - Alain, *Politique*, P.U.F., 1951, p. 17, Propos du 17 avril 1911.
- 18 - E. Hery, *Un siècle de leçons d'histoire. L'histoire enseignée en lycée de*

1870 à 1970, Presses Universitaires de Rennes, 1999, p. 73.

19 - C. Bouglé, *Le solidarisme*, Giard, 1924, pp. 117,182,203.

20 - “*L’enseignement dans la classe d’orientation*”, étude manuscrite de Jean Zay, Archives Nationales, F^{17ter} 297.

Pour citer cet article

Jacques Mièvre, « Le solidarisme de Léon Bourgeois », *Cahiers de la Méditerranée*, vol 63 *villes et solidarités*, mis en ligne le 27 juillet 2005, URL: <http://cdlm.revues.org/document.html?id=17&format=print>

Editée par [Revues.org](http://revues.org) en partenariat avec [REVEL](http://revel.univ-st-etienne.fr) (revues électroniques de l’UNS – plate-forme pépinière)